



DÉPARTEMENT DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 044-214400814-20260407-AR_2026_005-AR

SLOW
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LEGÉ

Arrêté n°2026-005

**Objet : Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Mme Sophie GOYAUX
2^{ème} adjointe**

La Maire de la Commune de LEGÉ

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et conseillers municipaux ;

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux délégations consenties par le conseil municipal au maire et à la suppléance des adjoints en cas d'empêchement ;

VU le Code du Sport, notamment ses dispositions relatives aux compétences des collectivités territoriales en matière d'équipements sportifs et de soutien au mouvement associatif ;

VU le Code du Patrimoine et les dispositions encadrant les actions culturelles des communes ;

VU la délibération n°2026-040 du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

VU la délibération n°2026-041 du conseil municipal du 20 mars 2026, portant élection des adjoints au maire ;

CONSIDÉRANT que Madame Sophie GOYAUX a été élue 2^{ème} adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT que les secteurs du sport, de la vie associative, de la culture et de la communication constituent des domaines essentiels de l'action municipale ;

CONSIDÉRANT que la diversité des animations culturelles et touristiques ainsi que l'activité des associations locales nécessitent un suivi régulier et une coordination opérationnelle ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service public, la réactivité administrative et le bon fonctionnement des services municipaux, il est nécessaire de déléguer certaines fonctions et la signature d'actes à un adjoint au maire ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet de la délégation

Le présent arrêté donne délégation de fonctions et de signature à Madame Sophie GOYAUX, 2^{ème} adjointe au Maire.

Article 2 : Délégation de fonctions

Il est donné délégation de fonction à Madame Sophie GOYAUX, 2^{ème} adjointe, pour exercer les attributions suivantes :

Sports et vie associative :

- Examen des projets d'achats et d'entretien des équipements sportifs.
- Suivi du Projet Sportif de Territoire et des partenariats avec les structures sportives locales.
- Relations avec les associations sportives et culturelles pour les dossiers relevant de son champ de compétence.

Culture et communication :

- Suivi du budget culturel et de la programmation culturelle communale.
- Préparation et coordination des manifestations communales (culturelles, festives, protocolaires).
- Coordination des animations touristiques en lien avec les partenaires du territoire.
- Organisation, développement et cohérence de la communication municipale (supports, outils numériques, information du public...)

Article 3 : Délégation de signature

Madame Sophie GOYAUX reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes, documents, courriers et pièces administratives (mandats de paiement, titres de recettes, pièces comptables et documents) relevant des compétences définies à l'article 2.

La signature par Madame Sophie GOYAUX devra être précédée de la mention : « par délégation du MAIRE ».

Article 4 : Fin de la délégation

Les présentes délégations prendront fin si le délégataire cesse ses fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat de Conseil municipal élu.

Article 5 : Exécution et transmission

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis :

- au Préfet,
- au Trésorier Municipal,
- à l'intéressé lors de la notification.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Legé,
le 7 avril 2026

La Maire
Mme Laurence DELAVAUD



Laurence Delavaud
Maire de Legé
7 avr. 2026

Certifié exécutoire par la Maire
Compte-tenu de la réception en préfecture
Le7..AVR.. 2026

Notifié le 7 AVR. 2026
Madame Sophie GOYAUX

Publié le 8 AVR. 2026

